

## Comment identifier les jours donnés afin de les intégrer dans le logiciel de paie ?

Cette procédure est applicable si les collaborateurs peuvent donner des jours issus d'un **compteur dont le crédit n'est pas calculé par oHRis mais est importé depuis le logiciel de paie**. Par exemple, un compteur de congés payés dont l'acquisition est reçue mensuellement à partir du logiciel de paie.

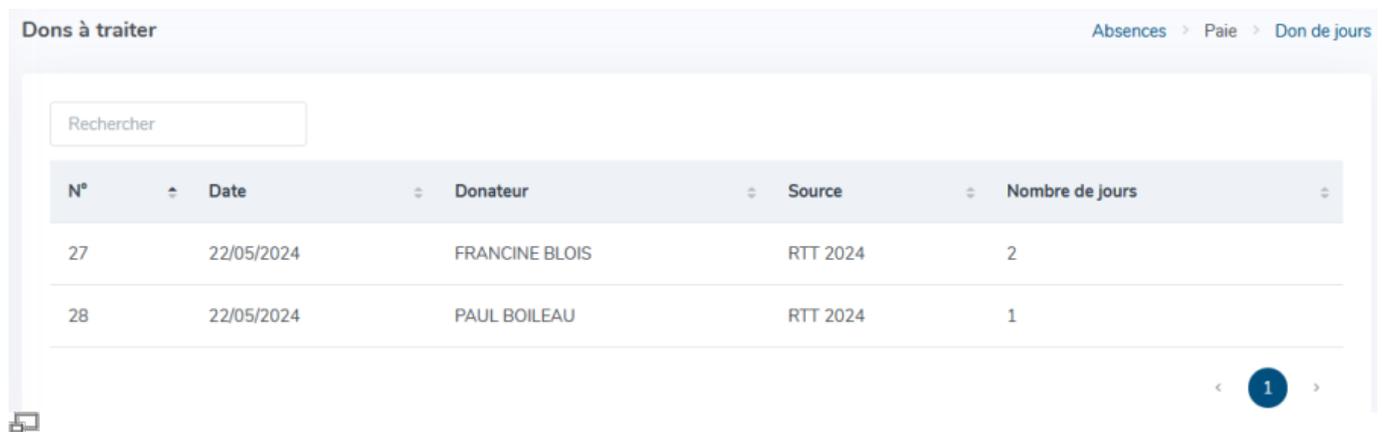
Dans le cas des congés payés, si le collaborateur donne 1 jour de CP, un email est envoyé au gestionnaire afin que le gestionnaire :

- \* valide la demande,
- \* et surtout qu'il retire la journée de CP du compteur du collaborateur dans le logiciel de paie.

L'écran décrit ci-après fait donc office de "liste des dons de jours à régulariser en paie".

Rendez-vous sur l'écran du module : **Absences > Paie > Don de jours**

Vous accédez à la liste des dons à traiter :



N°	Date	Donateur	Source	Nombre de jours
27	22/05/2024	FRANCINE BLOIS	RTT 2024	2
28	22/05/2024	PAUL BOILEAU	RTT 2024	1

Cliquez sur le don que vous souhaitez traiter pour en afficher le détail :

Don n°27 En cours Absences > Don de jours > Historique de mes dons

---

#### DÉTAIL DE LA DEMANDE

Compteur à débiter RTT 2024	Nombre de jour(s) donné(s) 2 jours
--------------------------------	---------------------------------------



**FRANCINE BLOIS**  
AGDE - VENTE

---

#### ACTION SUR LA DEMANDE

Le compteur source du don "RTT 2024" est géré par la paie. Assurez vous de réaliser la régulation après avoir validé le formulaire

Commentaire

Valider

---

#### HISTORIQUE

Date	Nature	Commentaire	Effectué par
22/05/2024 12:31	Demande en gestion		BENOITE MARTIN
22/05/2024 12:29	Nouvelle demande		FRANCINE BLOIS

Pour le traitement :

1. Ajoutez un éventuel commentaire. Par exemple, "Don de jour intégré en paie le JJ/MM/AAAA".
2. Cliquez sur le bouton **Valider** .  
Notez que vous n'avez pas la possibilité de refuser car le don a soit été validé par le valideur absences du collaborateur OU a été automatiquement validé car aucun workflow de validation n'est paramétré. Votre action n'a ici pour vocation que de faire disparaître le don de votre "liste de dons à intégrer en paie".
3. **Intégrez ces jours dans votre logiciel de paie.**

From:  
<https://manuel.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:  
[https://manuel.ohris.info/module\\_conges:gestionnaire\\_don\\_paie](https://manuel.ohris.info/module_conges:gestionnaire_don_paie)

Last update: **2024/05/22 10:44**

